

les tarifs douaniers et le commerce ont accepté d'entamer une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales quelque temps après l'été. Cette huitième ronde de négociations du GATT aura pour objectifs de renverser la tendance mondiale vers le protectionnisme, d'abaisser davantage de barrières tarifaires, de corriger certaines lacunes et de moderniser le GATT. À cet égard, je me félicite des progrès accomplis à Genève la semaine dernière par les responsables réunis pour préparer l'ordre du jour.

Le Canada s'est résolument engagé à renouveler et à étendre le système commercial multilatéral. Nous avons été l'un des grands promoteurs de la prochaine ronde de négociations du GATT. Afin de bien souligner l'importance que nous y prêtons, nous avons indiqué notre désir, voire notre volonté, d'accueillir la conférence ministérielle par laquelle débutera le processus de négociation. Nous avons proposé que cette conférence ait lieu à Montréal en septembre.

Tout au long des sept premières séries de négociations commerciales multilatérales, le GATT, dans l'ensemble, a donné des résultats positifs. Il a permis de réduire à peu près de moitié les tarifs douaniers, d'établir la structure d'un système commercial ordonné et d'atténuer les frictions d'ordre commercial entre les pays. C'est largement à cause du GATT que le commerce mondial est sept fois plus élevé aujourd'hui qu'en 1950, ce qui a amélioré la qualité de la vie de tous.

Mais dans le cadre du GATT, les progrès tendent cependant à s'accomplir lentement. La huitième série de négociations du GATT durera probablement plusieurs années. Les négociateurs n'auront pas la tâche facile, puisqu'ils devront tenir compte des besoins et des aspirations d'un grand nombre de pays, qui d'ailleurs ne font pas l'unanimité sur la portée des négociations.

Il peut donc être utile d'envisager les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis dans le contexte du GATT.

Il existe des précédents qui nous autorisent à considérer la question sous cet angle. En effet, il y a une cinquantaine d'années, le monde était plongé dans la grande dépression, que venaient aggraver les luttes commerciales. Le Canada et les États-Unis ont été les premiers à réagir contre le protectionnisme qui faisait alors rage. Afin d'abaisser les barrières tarifaires, nous avons signé, en 1935, un accord bilatéral dont les principes sont par la suite devenus les assises du GATT.